

CARRIER CORPORATION

Garantie limitée applicables aux thermostats

POUR ENTRETIEN OU RÉPARATION EN VERTU DE LA GARANTIE :

Communiquez avec l'installateur ou un revendeur Carrier. Vous pourriez trouver le nom de l'installateur sur l'équipement ou dans votre trousse du propriétaire. Vous pourrez également trouver un revendeur Carrier en ligne à l'adresse *www.carrier.com*.

Pour obtenir de l'aide, communiquez avec : Carrier Corporation, Consumer Relations**,** P.O. Box 4808, Syracuse, New York 13221, téléphone 1 800 227-7437.

ENREGISTREMENT DU PRODUIT : Vous pouvez enregistrer votre produit en ligne à l'adresse *www.carrier.com.*

Numéro de modèle____ Numéro de série ____

Date d'installation ____ Installé par ____

Nom du propriétaire ____ Adresse d'installation ____

Carrier Corporation (ci-après «la Société») garantit ce produit contre toute défaillance résultant d'un vice de matériau ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien. Toutes les périodes de garantie débutent à la date d'installation originale. Si une pièce s'avère défectueuse en raison d'un vice de matériau ou de fabrication durant la période de garantie applicable, la Société offrira gratuitement une pièce neuve ou réusinée, à sa discrétion, pour remplacer la pièce défectueuse. La Société pourra également, à sa discrétion, offrir un crédit au montant du prix d'usine en vigueur d'une pièce neuve équivalente, lequel crédit sera appliqué au prix d'achat au détail d'un produit neuf de la Société. Sauf disposition contraire, les obligations de la Société en cas de défaillance d'un produit sont exclusives en vertu de la présente garantie. Cette garantie limitée est soumise à l'ensemble des dispositions, conditions, limitations et exclusions énoncées ci-après et au verso (le cas échéant) du présent document.

APPLICATIONS RÉSIDENTIELLES AVEC PROPRIÉTAIRE OCCUPANT
Cette garantie est offerte à l'acheteur original et n'est transférable que dans les limites et selon les modalités énoncées dans les conditions de la garantie et ci-dessous. La période de garantie en années, selon la pièce et le demandeur, est tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Garantie limitée (années)	
Produit	Acheteur original	Propriétaire subséquent
Thermostats TC-WHS***	5* (ou 3)	3

* Si dûment enregistré dans les 90 jours, ou 3 ans (sauf en Californie, au Québec et dans les autres juridictions où les conditions d'enregistrement sont interdites, où l'enregistrement n'est pas requis pour obtenir des périodes de garantie plus longues). Voir les conditions de la garantie ci-dessous.
*** S'applique seulement aux thermostats. Les accessoires de produits finis électroniques actifs sont régis par des conditions de garantie différentes. Voir le produit pour plus de détails.

AUTRES APPLICATIONS RÉSIDENTIELLES (appartements, immeubles à usage locatif, etc.)
La période de garantie est de trois ans. La garantie est offerte à l'acheteur original seulement et n'est pas transférable.

AUTRES APPLICATIONS
La période de garantie est de un (1) an pour toutes ces applications. La garantie est offerte à l'acheteur original seulement et n'est pas transférable.

RECOURS JUDICIAIRES : Le propriétaire **doit** notifier tout défaut ou plainte à la Société par écrit, par lettre certifiée ou recommandée adressée à Carrier Corporation, Warranty Claims, P.O. Box 4808, Syracuse, New York 13221, faisant état du défaut ou de la plainte et demandant expressément la réparation, le remplacement ou la rectification du produit sous garantie, postée au moins trente (30) jours avant d'intenter une poursuite ou un recours.

Carrier®
turn to the experts℠

CARRIER CORPORATION

CONDITIONS DE LA GARANTIE :

1. Pour que le propriétaire original puisse obtenir des périodes de garantie plus longues tel qu'indiqué dans le tableau sous la rubrique de l'acheteur original, le produit doit être dûment enregistré à l'adresse *www.carrier.com* dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'installation originale. Dans les juridictions où les conditions d'enregistrement sont interdites par la loi, l'enregistrement n'est pas exigé et c'est la période de garantie la plus longue qui s'applique.
2. Lorsqu'un produit est installé dans une maison neuve, la date d'installation est la date d'achat de la maison par le propriétaire au constructeur.
3. Si la date originale d'installation ne peut être vérifiée, la période de garantie commence quatre-vingt-dix (90) jours après la date de fabrication du produit (tel qu'indiqué par le numéro de modèle et le numéro de série). Une preuve d'achat peut être demandée lors des interventions.
4. La période restante des trois premières années de la garantie est transférable gratuitement sans enregistrement.
5. L'installation du produit doit être faite correctement et par un technicien de systèmes CVC titulaire d'un permis.
6. La garantie ne s'applique qu'aux produits qui demeurent dans leur lieu d'installation original.
7. L'installation, l'utilisation, l'entretien et la maintenance doivent être effectués normalement et conformément aux directives des instructions d'installation, du manuel de l'utilisateur et des données d'entretien de la Société.
8. Les pièces défectueuses doivent être renvoyées au distributeur par l'intermédiaire d'une agence d'entretien et de réparation agréée, pour l'obtention d'un crédit.

LIMITATIONS DES GARANTIES : TOUTES LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES (Y COMPRIS LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES RELATIVES À LA QUALITÉ MARCHANDE ET À L'ADAPTATION À UNE FIN PARTICULIÈRE) SONT LIMITÉES EN DURÉE À LA PÉRIODE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE. CERTAINS ÉTATS OU PROVINCES NE PERMETTENT PAS DE LIMITER LA DURÉE D'UNE GARANTIE OU D'UNE CONDITION IMPLICITE; IL EST DONC POSSIBLE QUE LES LIMITATIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT PAS DANS VOTRE CAS. LES GARANTIES EXPRESSES EXPRIMÉES DANS CE DOCUMENT SONT EXCLUSIVES ET NE PEUVENT ÊTRE ALTÉRÉES, ÉLARGIES OU CHANGÉES PAR UN DISTRIBUTEUR, UN REVENDEUR OU TOUTE AUTRE PERSONNE, QUELLE QU'ELLE SOIT.

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS :

1. Les coûts de main-d'œuvre et autres coûts de diagnostic, de réparation, de démontage, d'installation, d'expédition, d'entretien ou de manutention des pièces défectueuses, des pièces de remplacement ou d'appareils neufs.
2. Tout produit acheté sur Internet.
3. L'entretien normal décrit dans les instructions d'installation et d'entretien ou dans le manuel de l'utilisateur, incluant le nettoyage ou le remplacement des filtres et la lubrification.
4. Les défaillances, les dommages ou les réparations engendrés par une mauvaise installation, une mauvaise application, une utilisation abusive, un entretien inadéquat, une modification non autorisée ou une utilisation inadéquate.
5. Un refus de démarrage ou des dommages dus à des conditions de tension, des fusibles grillés, de disjoncteurs ouverts, ou l'insuffisance, l'indisponibilité ou l'interruption d'énergie électrique, le fournisseur de service Internet ou de services mobiles support d'appareil ou de votre réseau domestique.
6. Les défaillances ou les dommages qui résultent d'inondations, de vents violents, d'incendies, de la foudre, d'accidents, d'environnements corrosifs (rouille, etc.) ou d'autres conditions qui échappent au contrôle de la Société.
7. Les pièces non fournies ou désignées par la Société, ou les dommages qui résultent de leur utilisation.
8. Les produits installés à l'extérieur des États-Unis ou de ses territoires et du Canada.
9. Les coûts d'électricité ou de combustible, ou une augmentation des coûts d'électricité ou de combustible, pour quelque raison que ce soit, incluant l'utilisation supplémentaire ou inhabituelle d'un chauffage électrique d'appoint.
10. Tout coût de remplacement, de remplissage ou d'élimination du réfrigérant, incluant le coût du réfrigérant.
11. **TOUT DOMMAGE MATÉRIEL OU COMMERCIAL, SPÉCIAL, INDIRECT OU CONSÉCUTIF DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.** Certains États ou provinces ne permettent pas l'exclusion des dommages indirects ou consécutifs; il est donc possible que les limitations ci-dessus ne s'appliquent pas dans votre cas.

Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques, et peut éventuellement vous ouvrir d'autres droits en fonction des lois en vigueur dans chaque juridiction.